

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

2010: un printemps pour les "petits partis" ? (3e partie)

Wynants, Paul

Published in:
La revue nouvelle

Publication date:
2011

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 2011, '2010: un printemps pour les "petits partis" ? (3e partie)', *La revue nouvelle*, vol. 66, numéro 1, pp. 77-95.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

2010 : un printemps pour les « petits partis » ? (3)

La première et la deuxième parties de cet article sont parues dans les numéros précédents (novembre et décembre 2010).

PAUL WYNANTS

Quel avenir pour les dissidences et les partis assimilés ?

Au cours des dernières années, les grandes familles politiques ont connu des dissidences qui ont donné naissance à des formations concurrentes. Ainsi, le CDF (Chrétiens démocrates fédéraux) réunit des catholiques en rupture de ban avec le CDH. De même, le Mouvement socialiste (MSPlus) rassemble des personnalités en délicatesse avec le PS. Le cas du Parti populaire est différent à certains égards : si Mischaël Modrikamen et Rudy Aernoudt sont issus de la mouvance libérale, dont provient aussi une partie de leurs troupes, la création de leur formation résulte d'une impossibilité à trouver un terrain d'entente avec le Mouvement réformateur, non à proprement parler d'une scission. Les résultats du scrutin du 13 juin 2010 laissent entrevoir des perspectives d'avenir assez contrastées pour ces « petits partis ». Voyons comment ceux-ci se sont constitués et comment ils ont évolué jusqu'à nos jours.

Belg. Unie

Le 6 mai 2010, les Chrétiens démocrates fédéraux (CDF), issus d'une dissidence du CDH, et le parti Belgische Unie-Union Belge (BUB) annoncent qu'ils se présenteront en cartel au scrutin fédéral sous le sigle Belg. Unie, conformément à l'accord conclu la veille¹. Ils se disent « interpellés par la crise institutionnelle et scandalisés par l'attitude irresponsable de la classe politique ». Axée sur la pacification communautaire, la plateforme que les deux formations présentent est très sommaire : comme solutions aux difficultés que traverse la Belgique, ce court document met l'accent sur la promotion du bilinguisme, la création d'une Région bilingue de Bruxelles-Brabant, la restructuration du pays sur la base de neuf provinces, la défense de la

1 « Déclaration commune du CDF et du BUB : liste commune Belg. Unie », sur <www.cdf-info.be>, 6 mai 2010.

Constitution, des prérogatives de la monarchie et du Sénat. Mais que représentent les protagonistes de ce cartel ?

Les Chrétiens démocrates fédéraux (CDF)

La formation dont il s'agit est créée sous le nom de Chrétiens démocrates francophones, le 19 mai 2002, au lendemain du congrès qui consacre la mue du Parti social chrétien en Centre démocrate humaniste. Ses initiateurs rompent avec le parti de Joëlle Milquet, auquel ils reprochent l'abandon de toute référence chrétienne. Parmi les dissidents de la première heure figurent Benoît Veldekens, ancien parlementaire régional bruxellois, Marc-Antoine Mathijssen, membre du bureau du PSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde, et Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke, conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert. Ils sont bientôt rejoints par Dominique Harmel, ancien vice-président du PSC et ancien ministre de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tout en récusant le statut de parti confessionnel, le CDF reprend à son compte le label chrétien et la doctrine du bien commun. Il se positionne au centre-droit, en avançant des vues plutôt libérales au plan socioéconomique. Il se revendique du fédéralisme d'union. En matière éthique, il fait siennes les positions de l'aile conservatrice du PSC sur « la défense de la vie, du mariage et de la famille ». Il annonce 1 200 affiliés à l'automne 2002, 4 500 en mai 2003. Il peut compter sur la mobilisation de nombreux bénévoles, issus pour la plupart de cercles de notables.

En vue du scrutin fédéral du 18 mai 2003, le nouveau parti se lance dans l'arène électorale, non sans obstacles : il ne jouit pas d'un financement public, est dépourvu de locaux et de numéro national. Il ambitionne de décrocher plusieurs sièges, mais l'instauration d'un seuil d'éligibilité de 5 %,

sauf en Brabant, rend d'emblée ce scénario fort improbable. De plus, ses listes sont pour la plupart, conduites par des nouveaux venus en politique, inconnus du grand public. Le CDF obtient 1,4 % des suffrages en Wallonie, 1,7 % dans les cantons bruxellois et 0,1 % à Hal-Vilvorde. Il ne peut donc faire son entrée au Parlement. Déçus, certains de ses militants et de ses cadres se rapprochent du Mouvement réformateur ou, à l'instar de M.-A. Mathijssen, intègrent le CDH.

À l'issue des élections régionales du 13 juin 2004, les Chrétiens démocrates francophones n'ont pas de quoi pavoiser. Présents dans onze circonscriptions wallonnes, ils y captent 0,7 % des voix. Avec 0,9 % des suffrages en Région de Bruxelles-Capitale, ils ne font guère mieux. Le 8 octobre 2006, ils obtiennent quelques sièges de conseillers communaux, notamment à Woluwe-Saint-Lambert, Molenbeek et Chaumont-Gistoux. Le président du parti, Benoît Veldekens, élu à Woluwe sur la Liste du bourgmestre Olivier Maingain, souhaite consacrer pleinement à son mandat d'échevin des Finances. Le 30 décembre, il cède le témoin à Pierre-Alexandre de Maere.

En 2007, le CDF se transforme en parti bilingue, doté d'une section néerlandophone. Dans cet esprit, il adopte le nom de Chrétiens démocrates fédéraux. La même année, lors du scrutin fédéral du 10 juin, il est présent au Sénat, ainsi que dans toutes les circonscriptions de Wallonie et de Bruxelles, pour la Chambre. Il recueille 0,4 % des voix au Sud du pays, 0,5 % dans les cantons bruxellois et 0,03 % à Hal-Vilvorde.

Par la suite, les Chrétiens démocrates fédéraux prennent part à différentes initiatives — pétitions et manifestations — lancées en faveur de l'unité du pays ou contre le séparatisme. Ils se mobilisent contre le projet de décret « Inscriptions » du gouvernement de la Communauté française, auquel ils reprochent d'attenter au libre choix des

parents et à la liberté pédagogique des écoles. Ils soutiennent l'attitude du Grand-duc Henri de Luxembourg lorsque ce dernier refuse, au début décembre 2008, de sanctionner une loi sur l'euthanasie pour raisons de conscience. Ils prennent la défense du pape Benoît XVI, mis en cause dans les médias et au Parlement à la suite de ses déclarations sur le préservatif. Quand Rudy Aernoudt lance le mouvement LiDé, dont il sera question par la suite, les dirigeants du CDF rencontrent l'intéressé et participent à des séances de travail avec lui, « afin de pouvoir cerner s'il y a une possibilité de construire quelque chose ensemble ». Ils concluent par la négative. Ils décident, dès lors, de se présenter seuls aux élections régionales du 7 juin 2009².

Lors de ces scrutins, le CDF n'entre pas en lice au niveau européen. Pour le Parlement wallon, il ne dépose de listes que dans les circonscriptions de Namur, Dinant-Philippeville et Neufchâteau-Virton, faute de parrainages et de signatures en nombre suffisant. À cette occasion, il dénonce le cadre légal, les règlements électoraux et les pratiques qui handicapent les petites formations: outre les difficultés d'obtenir l'appui d'élus sortants et d'accéder aux médias, l'absence de financement public, le seuil d'éligibilité de 5 % et la taille trop petite des circonscriptions, il pointe les délais trop courts laissés aux militants pour collecter les signatures de citoyens et les faire valider par les administrations communales, l'obtention tardive des numéros de liste dépourvus de caractère national et les inégalités de traitement en matière d'affichage³. C'est pourquoi, tant pour le scrutin européen que dans les circonscriptions wallonnes où il ne peut être présent, le CDF préconise « le vote de conscience »: il invite les citoyens à émettre un vote blanc,

si ce dernier est électronique, ou à annuler leur bulletin en y inscrivant le sigle du parti, si l'opération se déroule sur support papier. Il ne peut être question, affirme-t-il, de soutenir des formations qui « bafouent nos valeurs et détruisent notre pays »⁴.

Les Chrétiens démocrates fédéraux ne recueillent que 0,4 % des voix en Région de Bruxelles-Capitale et 0,1 % en Région wallonne. Ils attribuent ce mauvais score « au silence des médias, à l'absence de subsides et d'espace d'affichage », ainsi qu'au manque d'audace des citoyens, « qui n'osent pas changer de comportement électoral »⁵. Dans le dernier numéro du trimestriel CDF-info de l'année 2009, le président P.-A. de Maere explique aux militants et aux membres pour quelles raisons ils ne peuvent « ni soutenir, ni rejoindre le Parti populaire ». De prime abord, estime-t-il, l'initiative de M. Modrikamen et R. Aernoudt est salubre: elle met en évidence des thématiques pertinentes, comme le renouvellement du paysage politique, la défense de l'unité du pays, l'assainissement des finances publiques, la réforme de la justice, le renforcement de la sécurité. Trois raisons empêchent, cependant, le CDF de se rallier à la nouvelle formation: le Parti populaire serait trop marqué à droite, trop laïque et trop restrictif en matière de libre choix scolaire⁶.

Pendant une part de sa substance à chaque scrutin, peinant à recueillir le nombre requis de signatures pour le dépôt de listes, le CDF est manifestement en quête d'un partenariat. Il noue ce dernier avec le BUB lorsque les élections anticipées du 13 juin 2010 se profilent à l'horizon.

article

2010 : UN PRINTEMPS POUR LES « PETITS PARTIS » ? (3)

4 « Pour l'Europe et pour les circonscriptions où il n'y a pas de liste, le CDF préconise le "vote de conscience" plutôt que le report de voix vers une autre liste », dans *CDF-info*, n° 34, p. 5, sur <www.cdf-info.be>.

5 « Remerciements », dans *CDF-info*, n° 35, p. 1, sur <www.cdf-info.be>.

6 « Pourquoi ne pouvons-nous pas soutenir ou rejoindre le Parti populaire? », dans *CDF-info*, n° 36, p. 6, sur <www.cdf-info.be>.

2 « Rapport d'activités 2008-2009 », dans *CDF-info*, n° 33, p. 2, sur <www.cdf-info.be>.

3 « Émergence de nouveaux partis en Belgique. Communiqué du CDF du 27 mai 2009 », sur <www.cdf-info.be>.

Belgische Unie – Union Belge (BUB)

Présidé par l'avocat Hans Van de Cauter, le parti BUB a été créé le 5 juillet 1982. Il a succédé au groupe intitulé Nouvelle Belgique. Il se présente comme une formation centriste, attaché à une Belgique unitaire. Il prétend incarner « les seules idées qui offrent une solution durable aux problèmes politico-communautaires » du pays. Il combat le nationalisme, le fédéralisme linguistique, la particratie et la médiocratie, qu'il souhaite remplacer par « le bilinguisme, l'unitarisme, la démocratie et la liberté des médias »⁷. Son drapeau bleu étoilé porte le sigle du parti tracé en couleurs noire, jaune et rouge.

Au plan institutionnel, le programme du BUB⁸ pourfend le fédéralisme. Ce dernier serait coûteux, compliqué, inefficace, antidémocratique et discriminatoire. Il favoriserait la corruption, la toute-puissance des partis et le « racisme linguistique ». Déstabilisant le pays, contraire au sens de l'histoire nationale et à l'esprit de la Constitution, asocial et antieuropéen, il minerait la prospérité et l'image du Royaume. Absurde, illogique et immoral, il ne se perpétuerait qu'en raison des entraves empêchant la libre circulation des idées. Pareil système devrait céder la place à une Belgique sans Régions, ni Communautés, décentralisée sur la base des neuf provinces historiques, dotée d'une circonscription électorale nationale et conduite par la maison royale. Les dix-neuf communes bruxelloises devraient être fusionnées et les lois linguistiques maintenues.

Le BUB préconise le multilinguisme, la suppression des dotations publiques aux partis et aux médias, l'instauration du référendum contraignant pour le pouvoir politique. Il plaide en faveur d'un véritable partenariat avec le Congo, de l'encourage-

ment de l'immigration économique de diplômés, surtout dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre, et de la soumission des chômeurs à un régime de formation ou de travaux d'intérêt public, après douze mois d'inactivité. Il prône le maintien de la sécurité sociale, mais également son assainissement par la lutte contre les gaspillages. À son estime, le renforcement de l'État belge devrait permettre de combattre plus efficacement la criminalité organisée.

Déposant des listes aux élections fédérales et régionales depuis 2003, le BUB ne recueille que quelques centaines ou quelques milliers de suffrages. Ni dans les circonscriptions wallonnes, ni dans la capitale, il ne parvient à franchir le seuil de 0,1 % des voix. Il lui faut manifestement conclure une alliance pour sortir de la marginalité. C'est chose faite avec le CDF, le 6 mai 2010.

Les résultats de Belg.Unie

Le 13 juin 2010, le cartel n'est présent ni au Sénat, ni en Hainaut pour la Chambre. Dans les autres circonscriptions, il réalise les scores suivants :

- circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde : 5 734 voix (0,69 %) ;
- circonscription du Brabant wallon : 3 389 voix (1,49 %) ;
- circonscription de Liège : 5 429 voix (0,90 %) ;
- circonscription du Luxembourg : 2 611 voix (1,63 %) ;
- circonscription de Namur : 3 495 voix (1,21 %).

Associés, le CDF et le BUB font mieux que la somme de leurs résultats antérieurs sans doute en raison de l'inquiétude généralisée, dans certains milieux, par les tensions communautaires persistantes. Toutefois, le nombre de voix recueillies est tout à fait insuffisant pour l'obtention d'une représen-

7 « Présentation du BUB », sur <www.unionbelge.be>.

8 « Nouveau programme 2009 », sur <www.unionbelge.be>.

tation parlementaire. Il faut noter qu'en se diluant dans un cartel unitariste, le CDF ne donne plus guère de visibilité à son étiquette chrétienne. Un tel label ne serait-il plus porteur au plan électoral ? Si pareille hypothèse devait se confirmer, il conviendrait de s'interroger sur la pérennité du CDF comme dissidence du CDH.

Le Mouvement socialiste (MS, puis MSPlus)

Le Mouvement socialiste tient son congrès fondateur à Flémalle, le 17 novembre 2002, en présence de 150 militants. Il est présidé par Francis Biesmans, ancien directeur du Service des études et des statistiques de la Région wallonne, professeur aux Universités de Lille II, puis de Nancy.

Au départ, le MS agrège des représentants de listes dissidentes du Parti socialiste, constituées à l'approche des élections communales du 8 octobre 2000. L'une de ces formations est l'Alternative socialiste citoyenne de Flémalle (ASCF), conduite par l'avocat Marcel Cools, fils du ministre d'État André Cools (assassiné le 18 juillet 1991). Elle obtient environ 20 % des suffrages et six élus au conseil communal, avant d'imploser en 2005 à la suite de différends personnels. Au MS s'intègre également la composante socialiste de la liste Union, constituée à Binche par des dissidents du PS opposés au « parachutage » dans leur ville de Marie Arena, ministre régionale wallonne de l'Emploi, et à la politique menée par la fédération thudinienne. Elle est emmenée par André Navez, député régional wallon et échevin des Affaires sociales, qui rallie à ses vues des sociaux chrétiens et des candidats d'ouverture. Elle recueille 47,7 % des voix et décroche, de justesse, une majorité absolue en sièges. Elle dirige la cité pendant six ans. Le ralliement d'autres dissidents, comme ceux de Socialisme et Participation tubizienne, semble moins durable.

Par la suite, d'autres groupes locaux qui rompent les ponts avec le PS rejoignent graduellement le MS : il en est ainsi dans l'arrondissement de Dinant-Philippeville, mais aussi à Amay, Andenne, Anderlues, Ath, Braives et Nivelles. Quelques anciens échevins socialistes rallient le Mouvement à titre personnel, tels Jean-Pierre Molle (Florennes, Affaires sociales) et Éric Collin (Couvin, Enseignement et Culture).

Le MS entend défendre un programme authentiquement socialiste, qu'il estime « trahi » par la formation d'Elio Di Rupo. Il se positionne à la gauche du PS, à l'instar du Parti de gauche, fondé en France par Jean-Luc Mélançon. Il plaide en faveur d'une sécurité sociale renforcée, d'une réforme fiscale favorable aux petits et moyens revenus, d'une modernisation de la justice et d'une démocratie citoyenne.

Au plan local, le MS a quelques points d'ancrage solides. Ceux-ci tendant, toutefois, à s'éroder, comme en témoignent les résultats du scrutin communal du 8 octobre 2006. Ainsi, à Anderlues, le député-bourgmestre José Canon, brouillé avec son ancienne majorité absolue socialiste, brigue le mayorat. Sa liste décroche 25,5 % des voix et cinq sièges, mais elle est reléguée dans l'opposition. À Binche, la liste pluraliste Union, conduite par A. Navez, remporte 45,9 % des suffrages et seize sièges, pour 39,7 % et quatorze sièges au PS, 6,7 % et un siège au MR. Cependant, la défection d'une conseillère, qui s'allie comme indépendante au PS et au MR, permet le renversement de la majorité locale. C'est l'élu socialiste qui récolte le plus de voix de préférence, en l'occurrence Laurent Devin, et non Marie Arena, qui devient bourgmestre.

Aux plans fédéral et régional, par contre, le MS ne parvient pas à déposer des listes dans toutes les circonscriptions du Sud du pays. Il ne perce pas. Lors du scrutin fédéral du 18 mai 2003, il obtient 0,4 % des voix

en Wallonie. Aux élections régionales du 13 juin 2004, dans le même espace, il fait moins bien encore : 0,1 % des suffrages. Il est absent du scrutin fédéral du 10 juin 2007.

Le 23 mars 2007, lors d'une assemblée générale, le Mouvement socialiste affirme plus nettement sa volonté de « rassembler les gauches ». Il précise cette option, deux ans plus tard⁹. C'est à la « gauche de transformation », réputée « alternative et plurielle » que la main est tendue, pourvu qu'elle accorde la priorité à quatre enjeux : la lutte contre la crise économique et financière, l'approfondissement de la réforme de l'État, la défense de la laïcité face au retour en force du religieux et la préservation des ressources naturelles de la biosphère. Il n'est pas question d'envisager la voie « anticapitaliste », jugée purement négative. À ses éventuels partenaires, le MS propose d'établir un programme synthétique et cohérent, puis de structurer une nouvelle formation commune de manière démocratique, en procédant de la base au sommet. Cet appel demeure sans réponse.

Isolé, le MS ne perd pas espoir, cependant. Aux élections régionales du 7 juin 2009, il croit pouvoir conquérir deux sièges, l'un en Hainaut et l'autre dans une circonscription liégeoise. Pour atteindre pareils résultats, il compte sur le ralliement de Michel Lizin, époux de la populaire Anne-Marie Lizin, bourgmestre de Huy suspendue par le Parti socialiste, puis acculée à la démission pour irrégularités dans la gestion du Centre hospitalier régional. En réalité, le parti obtient à peine 6 470 voix (0,3 % du total), avec des pointes dans la circonscription de Thuin (3,6 %), grâce à A. Navez, et dans le canton de Huy (2,9 %), avec M. Lizin.

En vue des élections fédérales du 13 juin 2010, le Mouvement socialiste adopte le sigle de MSPlus : il veut signifier par là qu'il

s'est ouvert à d'autres mouvances, notamment à des candidats issus de la CSC et du Parti communiste. Il axe son programme sur quatre enjeux : la réforme bancaire et fiscale, la défense de la laïcité, l'instauration du confédéralisme, avec transfert aux Régions de toute la politique économique et de la perception de l'impôt, la planification écologique. Une nouvelle fois, dans la circonscription de Liège, il place en tête de liste le Hutois Michel Lizin, qui dit « vouloir renouer avec les vrais valeurs de la gauche¹⁰ ».

Les scores réalisés sont faibles à la Chambre :

- circonscription du Brabant wallon : pas de liste déposée ;
- circonscription du Hainaut : 1 031 voix (0,14 %) ;
- circonscription de Liège : 1 293 voix (0,21 %) ;
- circonscription du Luxembourg : 135 voix (0,08 %) ;
- circonscription de Namur : 368 voix (0,13 %).

Dans le collège électoral français du Sénat, le parti recueille 3 981 voix (1,16 % des suffrages).

Manifestement, les appels lancés en faveur d'une « alternative socialiste », assortis de positions très laïques et d'une option confédéraliste peu argumentée, ne convainquent guère. Passé le temps des ressentiments locaux, le MSPlus ne semble avoir de perspective d'avenir.

Le Parti populaire (PP)

L'évolution décrite ci-dessous se décline en quatre étapes : l'accession de Rudy Aernoudt à la notoriété médiatique, la création de LiDé, l'échec de son arrimage au MR et de sa première participation électorale, les débuts du Parti populaire.

9 « Déclaration du Mouvement socialiste », sur <www.facebook.com>.

10 « Michel Lizin tête de liste MS à la Chambre », sur <www.lalibre.be>, 14 mai 2010.

Accession de R. Aernoudt à la notoriété médiatique

Titulaire de plusieurs diplômes universitaires (économie, économie européenne, philosophie), Rudy Aernoudt commence sa carrière à la Commission européenne, comme chargé du contrôle des aides publiques régionales. De sensibilité libérale, il est l'auteur de plusieurs études sur la corruption et sur la manière de la combattre. En 2001, il devient chef de cabinet adjoint de Serge Kubla (MR), ministre wallon de l'Économie, des Entreprises, de la Recherche & développement, dont il demeurera un ami personnel. En 2003, il est nommé chef de cabinet de Fientje Moerman (VLD), ministre fédérale de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique. Il poursuit sa collaboration avec l'intéressée, lorsqu'elle devient ministre flamande de l'Économie.

En 2006, Aernoudt se fait connaître du grand public comme auteur de l'ouvrage *Wallonie-Flandre, je t'aime moi non plus*. En réponse au manifeste du groupe de La Warande en faveur de l'indépendance économique de la Flandre, il bat en brèche une série de préjugés véhiculés sur la Wallonie et tente de démontrer la pertinence de l'unité belge. La même année, il dénonce des irrégularités de gestion qu'aurait commises la ministre Moerman, acculée à la démission quelques mois plus tard. Il devient secrétaire général du département Économie, Science et Innovation de l'administration flamande. En 2007, il publie *Bruxelles, l'enfant mal-aimé*, afin de mettre en lumière les atouts, à ses yeux sous-exploités, de la capitale pour l'ensemble du pays.

Licencié de l'administration flamande en 2007, Aernoudt expose les vicissitudes de sa carrière dans *Péripéties d'un cabinettard*. En 2008, il crée un think tank bilingue, « België Anders – La Belgique Autrement », multiplie les conférences en Wallonie et à

Bruxelles, tout en publiant, avec le sénateur MR Alain Destexhe, l'ouvrage controversé *Comment l'État gaspille votre argent*.

Proche du libéral radical flamand Jean-Marie Dedecker, l'ancien haut fonctionnaire revendique la paternité du programme socioéconomique du parti éponyme (Lijst Dedecker, LDD), qui effectue une percée aux élections législatives du 10 juin 2007 en Flandre. Durant l'automne 2008, pendant quelques semaines, la presse prête au duo Dedecker-Aernoudt l'intention de créer un « parti-frère » de la LDD en Wallonie et à Bruxelles. L'information est démentie formellement le 19 octobre 2008, lorsque le second nommé se lance dans l'arène politique pour son propre compte. Aernoudt partage, sans doute, les vues socioéconomiques de Dedecker, mais il se sépare de ce dernier sur le terrain communautaire. Loin d'être confédéraliste, il ne peut se rallier à la formule de l'ancien entraîneur de l'équipe nationale de judo : « Avec la Belgique si c'est possible, sans elle s'il le faut ». Il défend le principe d'un transfert de compétences « vers le niveau de pouvoir le plus efficace », n'excluant pas la rétrocession de certaines matières à l'État fédéral (*Le Soir*, 20 et 24 octobre 2008).

Création de LiDé

Le 20 octobre 2008, R. Aernoudt annonce son intention de fonder un nouveau parti en Wallonie et à Bruxelles, en vue des élections régionales et européennes du 7 juin 2009. Il s'en prend aux maux qui accablent l'État : inefficacité du secteur public, gaspillages, parasitisme et copinage. Il entend, dit-il, « renouer avec une fonction publique performante, mettre un terme au clientélisme organisé, donner de l'oxygène à ceux qui veulent faire quelque chose de leur vie, inverser la logique d'une région où les hommes politiques protègent ceux

qui ne travaillent pas et où une personne sur deux travaille dans l'administration ou bénéficie d'allocations de chômage ». Aernoudt s'adresse à trois groupes cibles : « les gens qui travaillent et qui gagnent à peine davantage que ceux qui ne travaillent pas ; ceux qui veulent travailler et sortir à tout prix du chômage ; ceux qui ont travaillé et ont droit à une pension » (*Le Soir*, 20 et 24 octobre 2008).

Sur son cap politique en termes d'alliance, le nouveau venu se montre à la fois clair et nébuleux. Il cultive un antisocialisme patent : « Il faut beaucoup de courage, en Wallonie, pour ne pas être socialiste. Il faut une autre vague pour renverser la vague PS ». Cependant, il se montre critique envers les libéraux réformateurs ; « Je me sens proche de beaucoup de gens au MR. Mais, comme au VLD, il y a au MR de gros embouteillages sur la bande du milieu. Moi, je passe par celle de droite » (*Le Soir*, 24 octobre 2008).

Amplement médiatisées, de telles déclarations embarrassent le MR. Le parti de Didier Reynders entend, en effet, confirmer le « basculement du centre de gravité du paysage politique francophone » réalisé en 2007, en consolidant son rang de première formation en Communauté française, en Wallonie et à Bruxelles. De la sorte, il permettrait à son président de « prendre la main » en juin 2009, en vue de former les gouvernements communautaires et régionaux. Or, l'arrivée d'un concurrent, positionné à la droite du MR, à même de capter les suffrages des déçus du libéralisme, pourrait entraîner des pertes de voix et de sièges préjudiciables à la réalisation de ce scénario. On comprend dès lors qu'à l'avenue de la Toison d'Or, les dirigeants se montrent circonspects, dans l'attente de la publication du programme de R. Aernoudt.

C'est chose faite le 3 novembre 2008. Aernoudt annonce que son parti portera

le sigle de LiDé (pour Libéral Démocrate). Éric Bruckmann et Jacques Litwak en sont les co-fondateurs. La nouvelle formation entend « créer un électrochoc en Wallonie, remettre les citoyens au centre des discussions, lutter contre les incohérences et les gaspillages du système, contre le clientélisme et les magouilles, bannir la culture de l'assistance » (*La Libre Belgique*, 3 et 14 novembre 2008).

Au programme institutionnel de LiDé figurent la suppression des provinces et des Communautés, ainsi que la création d'une circonscription électorale fédérale. En matière socioéconomique, le parti préconise la limitation des allocations de chômage dans le temps, la suppression du stage d'attente, la lutte contre le travail au noir, l'instauration d'une taxation unique (*flat tax*) de 25 % à partir de 12 500 euros de revenus bruts par personne, l'abolition des subventions publiques aux entreprises et du paiement des allocations de chômage par les syndicats. Pour mettre fin aux « gaspillages », il plaide en faveur d'une fusion des différents réseaux d'enseignement, d'une réduction drastique des effectifs des cabinets ministériels et d'un remplacement des fonctionnaires à raison d'un tiers des départs à la retraite. Il annonce le dépôt de listes dans les circonscriptions où il estime pouvoir décrocher un siège : Bruxelles, Charleroi, Liège, Mons et Namur.

La publication du programme de LiDé lance le débat : Aernoudt et son mouvement seraient-ils populistes ? Jérôme Jamin, politologue à l'université de Liège (*Le Soir*, 20 octobre 2008), et Michel Quévit, professeur émérite à l'UCL (*La Libre Belgique*, 28 février/1^{er} mars 2009), sont enclins à le penser : dans le chef des libéraux démocrates, ils relèvent notamment une forte propension à tenir un discours démagogique axé sur le « bon sens », une présentation simplificatrice des enjeux de la vie publique, un rejet des « élites manipula-

trices » et des acteurs intermédiaires entre le peuple et le pouvoir (partis, syndicats, administrations). Ils épinglent aussi une tendance à opposer systématiquement « le bon travailleur wallon au fonctionnaire fainéant ». De son côté, Vincent de Coorebyter ne retrouve pas chez Aernoudt, à un degré suffisamment élevé, les quatre caractéristiques principales du populisme (Deleersnijder) : l'antiélitisme, l'antiparlementarisme, la démagogie et l'appel lancé au peuple pour qu'il se dresse contre les pouvoirs établis, les défie et les fasse plier. Selon le directeur général du Crisp, le programme de LiDé relayerait plutôt les vues du libéralisme radical. Deux observateurs — le journaliste Paul Piret (*La Libre Belgique*, 21 octobre 2008) et le politologue liégeois Pierre Verjans (*La Libre Belgique*, 23 février 2009) — soutiennent une thèse intermédiaire : selon la formule de Piret, la démarche du nouveau parti « s'inscrit aux lisières incertaines qui séparent un libéralisme pur et dur d'un populisme assumé ». Tel est également mon diagnostic.

Échec de l'arrimage au MR et insuccès électoral

Au sein du MR, la création de LiDé fait apparaître des divergences de vues stratégiques (*La Libre Belgique*, 24 octobre et 15-16 novembre 2008). Une partie des réformateurs ancrée à droite (D. Reynders, S. Kubla, A. Destexhe, A. Zenner...) pense qu'il faut « unir les forces du changement, d'autant qu'il y a suffisamment de passerelles entre les idées d'Aernoudt et celles des libéraux ». Une autre fraction (L. Michel, Ch. Defraigne, le FDF et le MCC) rappelle la phrase célèbre de Jean Gol : « À force de ratisser large, on reste avec le manche du râteau en main ». Refusant de transformer le MR en « auberge espagnole », elle pointe les simplismes de R. Aernoudt, notamment lorsque ce dernier s'exprime sur le chô-

mage. De son côté, le FDF fait remarquer qu'au plan institutionnel, le fondateur de LiDé s'écarte de la charte du Mouvement réformateur sur des points essentiels : la consolidation de la Communauté française, l'élargissement de Bruxelles, le maintien de BHV... Le parti amarante s'inquiète, de surcroît, des liens d'Aernoudt avec des personnalités contestées, comme l'ancien député UDRT Pascal de Roubaix, réputé proche de l'extrême droite.

En fin de compte, le choix stratégique auquel le MR est confronté prend la forme d'une alternative. Celle-ci est clairement présentée par V. de Coorebyter (*Le Soir*, 27 janvier 2009) en ces termes : soit Reynders attire Aernoudt sur une liste du MR « en lui proposant une place éligible de manière à éviter sa concurrence », mais il encourt alors le risque de « l'encourager à faire monter les enchères en réclamant d'autres places éligibles pour les cadres de son parti », soit il le laisse « s'épuiser dans la confection de listes pour le scrutin régional, exercice difficile sachant que son parti est très récent et que les règles électorales sont exigeantes (treize circonscriptions pour la seule Région wallonne et des listes paritaires hommes-femmes) ».

En réalité, ce n'est pas Reynders, mais bien Aernoudt qui s'assure la maîtrise de l'agenda des négociations : selon la formule de Bernard Wesphael, le second nommé « réussit brillamment à faire monter les enchères, alors qu'il ne représente que lui-même » (*La Libre Belgique*, 9 février 2009). En déboulant dans le paysage politique et en doublant le MR sur sa droite, le fondateur de LiDé force, en effet, les réformateurs à se positionner par rapport à son programme en dix points. Entretenant le suspense sur son ralliement éventuel au panache bleu, il agite le spectre d'une captation de l'électorat protestataire de droite pour tenter d'obtenir son intégration au camp libéral à ses conditions : la constitution d'un

cartel MR-LiDé, sur le modèle de celui que Vivant a formé avec le VLD en Flandre, par laquelle son organisation décrocherait une représentation parlementaire tout en gardant sa liberté de parole. En réalité, estime la presse, Aernoudt bluffe: il n'a aucun relais en Wallonie; ses seuls atouts sont sa notoriété personnelle et sa réputation de « franc-parleur » (*Le Soir*, 2, 6 et 23 février 2009; *Le Vif-L'Express*, 13 février 2009).

Le 20 février 2009, sur proposition de Reynders, l'intergroupe parlementaire du MR est invité à se prononcer en faveur de l'intégration de LiDé au parti. Des stratèges libéraux ont calculé qu'à cause de l'apparementement, le dépôt de listes séparées par Aernoudt pourrait leur faire perdre quatre sièges. Sur les 53 participants, 42 opinent positivement, 5 s'opposent et 6 s'abstiennent. Tous les parlementaires du MCC de Gérard Deprez émettent un vote négatif. Les représentants du FDF se rangent soit dans le camp des opposants, soit dans celui des abstentionnistes. Le président du parti est mandaté pour « cadrer » l'arrivée d'Aernoudt au MR: le nouveau venu et ses acolytes devront adhérer personnellement au Mouvement réformateur et à son programme, sans pouvoir constituer une tendance organisée.

Aernoudt ne s'en tient pas à ces conditions. Dans les jours suivants, Olivier Maingain et Didier Gosuin tonnent au nom du FDF: Reynders est sommé de choisir entre LiDé et son alliance avec la formation bruxelloise. À défaut, c'est celle-ci qui ferait implorer le MR, dût-elle déposer des listes séparées en vue des élections du 7 juin 2009. Le MCC se joint à la fronde. Son président annonce qu'il ne se présentera pas sur la liste européenne du MR, parti dont il dénonce « la dérive droitière » et l'engagement « sur la voie de l'ultralibéralisme et de l'opportunisme » (*Le Soir*, 24 février 2009).

Reynders est obligé de faire volte-face et d'interrompre l'intégration de LiDé au MR. Aernoudt déplore cette issue, dénonçant « une dictature de la minorité et un manque d'éthique » dans le chef du FDF. Dans ces péripéties, il voit « une farce qui coûte cher à son parti et lui fait perdre beaucoup de temps » (*Le Soir*, 24 février 2009). La presse est sévère pour le président réformateur, dont elle épingle la capitulation en rase campagne.

LiDé décide de se présenter seul aux élections régionales de 2009. Bientôt, cependant, le parti connaît des dissensions internes. Éric Bruckmann reproche à Aernoudt d'avoir instrumentalisé sa formation pour assurer son avenir personnel, mais aussi d'avoir succombé à des « réflexes partitiques et vaniteux ». Considérant que l'ancien fonctionnaire s'est exclu lui-même, il exige sa démission et l'élection d'un successeur à la présidence. De son côté, Laurent Nys, coordinateur de LiDé pour Bruxelles, annonce son retrait: le compagnonnage avec un Pascal de Roubaix lui est insupportable (*La Libre Belgique*, 7-8 mars 2009). Finalement, Aernoudt en personne quitte LiDé, estimant que ce dernier est infiltré par l'extrême droite.

Dépourvus de leaders, les libéraux démocrates déposent des listes dans six circonscriptions pour l'élection au Parlement wallon: à Charleroi, Dinant-Philippeville, Liège, Mons, Namur et Verviers. Ils recueillent 4763 voix, soit 0,2 % des suffrages valablement exprimés et n'obtiennent aucun siège. C'en est fini du nouveau parti.

Les débuts du Parti populaire (PP)

Le 11 juin 2009, Mischaël Modrikamen, avocat d'affaires, fondateur d'un cabinet spécialisé en contentieux et personnalité fortement médiatisée dans l'affaire du rachat de Fortis Banque par BNP Paribas, an-

nonce la création d'un nouveau parti pour l'automne. Il s'agirait d'une formation de droite qui, à l'instar du Partido Popular de José Maria Aznar, s'assumerait comme telle: « sous une même ombrelle, elle rassemblerait, affirme le ténor du barreau, la droite libérale, la droite conservatrice et les déçus du système, qui votent une fois FN, une fois Écolo » (*Le Soir*, 12 juin 2009).

Au début du mois de septembre 2009, le lancement du nouveau parti est en bonne voie: le programme est en cours de rédaction, les statuts et le plan de communication sont finalisés, le calendrier des opérations est fixé, le nom de la formation est choisi. Il faut encore procéder à une levée de fonds, de l'ordre d'un demi-million à un million d'euros, pour pouvoir faire face aux dépenses. C'est chose faite dans les mois suivants.

Fondé officiellement le 26 novembre 2009, la Parti populaire – Personenpartij (PP) est une organisation politique nationale et bilingue, qui entend s'implanter en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Il est coprésidé par M. Modrikamen et R. Aernoudt. Son bureau politique réunit, en outre, Joël Rubinfeld, ancien président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, vice-président, chargé de la communication, Grégory Mathieu, consultant, porte-parole, Nathalie Noiret, fonctionnaire à la Communauté française, responsable des jeunes, et Chemsî Chéref-Khan, chef d'entreprise, promoteur d'un Islam laïque. Le PP prétend incarner « la droite décomplexée ». Arborant les couleurs mauve et orange, il a pour slogan: « Le citoyen d'abord. Justice, solidarité et responsabilité ». Il se positionne clairement à la droite du MR.

Le programme du Parti populaire est plus étoffé que celui de LiDé, dont il reprend toutefois certains éléments¹¹. En matière socioéconomique, il prévoit notamment la limitation des allocations de chômage

dans le temps, sauf acceptation d'un travail d'intérêt public par les bénéficiaires, l'abolition des allocations d'attente, la suppression des cotisations de sécurité sociale sur les bas salaires, le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation du taux d'emploi et la diminution drastique de la progressivité de l'impôt, prélevé sur tous les revenus globalisés. Dans le domaine de la sécurité, le PP se prononce en faveur de la tolérance zéro, de l'élimination des zones de non-droit, de la réorganisation profonde des systèmes judiciaire et carcéral avec, si nécessaire, recours à l'armée pour accomplir certaines tâches. En ce qui concerne l'immigration, le parti prône une politique qu'il qualifie de « juste et responsable »: contrôle des flux, adaptation des migrants aux valeurs du pays d'accueil, lutte contre le communautarisme, interdiction du port de signes religieux ostensibles dans les écoles et dans l'exercice de fonctions publiques, expulsion des délinquants étrangers multirécidivistes, reconduction à la frontière des personnes en situation irrégulière. Pour restituer aux citoyens leur influence en politique, le PP préconise l'instauration du scrutin majoritaire à deux tours et du référendum d'initiative populaire, l'abolition de l'effet dévolutif de la case de tête et des suppléances, la fin du vote obligatoire. Au plan institutionnel, il propose l'élection de la moitié des parlementaires dans une circonscription fédérale, la transformation du Brabant (sauf l'arrondissement de Louvain) en circonscription administrative trilingue, la suppression des Communautés et des provinces, la refédéralisation de certaines matières (commerce extérieur, énergie, agriculture, normes environnementales) et l'instauration d'une hiérarchie des normes entre niveaux de pouvoir. Bref, c'est une réorganisation du pays axée sur un État fédéral et trois Régions qui est envisagée. En matière d'enseignement, la liberté absolue des parents dans le choix de l'école devrait être garantie.

¹¹ Manifeste du parti populaire, sur <www.partipopulaire.be>.

Le PP compte 600 membres en février 2010, 1 300 affiliés quatre mois plus tard. Il est soutenu par plusieurs milliers de sympathisants. Parmi les ralliements, on relève ceux de dissidents du MR, tel Laurent Louis, président des Jeunes réformateurs de Nivelles.

Le Parti populaire s'engage dans une campagne électorale très active, mais non dépourvue de difficultés. Misant sur la tenue d'un scrutin en 2011, il est pris au dépourvu par la dissolution anticipée des Chambres, alors que son appareil manque d'expérience. Faute de temps, il ne peut présenter de listes que dans le collège français du Sénat, ainsi que dans les circonscriptions de Wallonie et de Bruxelles pour la Chambre, non en Flandre. À quelques encablures des élections, il connaît des soubresauts internes, notamment à Bruxelles, suivis d'exclusions et de défections, dont certaines ont un parfum de règlements de comptes. Depuis la fin mars 2010, M. Modrikamen est inculpé de faux, usage de faux et complicité de blanchiment d'argent dans la faillite, considérée comme frauduleuse, de la société Donaldson. Épinglé par les médias, il porte plainte pour dénonciation calomnieuse et se pose en victime d'un dessein malveillant, visant à nuire à sa formation.

Le débat sur le caractère populiste du PP est relancé. Certains analystes soutiennent la thèse d'un parti de droite relativement classique¹². D'autres, issus de cénacles d'intellectuels de gauche¹³, dénoncent des dérives qu'ils qualifient de populistes: une propension à opposer le peuple aux élites, considérées comme irresponsables, laxistes et obnubilées par leurs propres intérêts, un positionnement en dehors du système politique, avec rejet en bloc des partis établis, accusés d'inefficacité, de clientélisme et

de corruption, un lien abusivement établi, dans la communication, entre immigration, criminalité et insécurité, une rhétorique focalisée sur un « leader visionnaire », reflet d'une certaine mégalomanie.

Le 13 juin 2010, à la Chambre, le Parti populaire réalise une percée indéniable, mais moins ample que ce que prédisaient certains sondages. Il obtient les scores suivants:

- circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde: 21 143 voix (2,53 %);
- circonscription du Brabant wallon: 11 461 voix (5,04 %);
- circonscription du Hainaut: 19 852 voix (2,75 %);
- circonscription de Liège: 18 642 voix (3,08 %);
- circonscription du Luxembourg: 3 922 voix (2,44 %);
- circonscription de Namur: 8 985 voix (3,12 %).

M. Modrikamen recueille 6 890 voix de préférence à Bruxelles-Hal-Vilvorde, circonscription dans laquelle il se classe au trente-huitième rang. Au Sénat, dans le collège français, le PP réunit 98 858 suffrages (4,01 %). Avec 22 621 voix de préférence, R. Aernoudt réalise le trente et unième score. Au total, la nouvelle formation obtient, de justesse et par apparentement, un siège de député en Brabant wallon, dévolu à Laurent Louis. De la sorte, elle accède au financement public des partis, ce qui devrait lui permettre de développer ses activités.

Deux études du Cevipol-ULB¹⁴ sur les transferts de voix entre les scrutins de 2009 et 2010 indiquent qu'en Wallonie, le PP aurait pris 21 753 suffrages au MR, 10 827 à Écolo, 9 489 au CDH, 9 149 au FN et 5 578 au PS. Il en serait de même à Bruxelles: respectivement, 8 983 électeurs du MR, 1 351 d'Écolo, 868 du CDH et 531 du PS auraient

¹² Cf. de Coorebyter V., « La droite (et la gauche) », *Le Soir*, 5 janvier 2010.

¹³ Comme l'historien de l'ULB Jean-Philippe Schreiber, proche du Parti socialiste. Voir « La menace populiste », *La Libre Belgique*, 11 mai 2010.

¹⁴ Delwit P., Gassner M., Pilet J.-B., van Haute É., *op. cit.*

migré vers la nouvelle formation. Celle-ci se serait donc affirmée au détriment de tous les principaux partis, mais surtout aux dépens des réformateurs et des écologistes.

Au lendemain du scrutin, M. Modrikamen émet le commentaire suivant : « Sans que ce soit un triomphe, nous en sommes bien conscients, notre résultat est un bel exploit pour un parti lancé le 26 novembre 2009 et qui a dû se mettre immédiatement en ordre de marche pour affronter l'électeur avec des moyens totalement dérisoires [...]. Notre parti vient de débarquer sur la plage normande à Omaha Beach, il va maintenant commencer à se déployer [...]. Cela nous donnera une visibilité certaine et, osons-nous espérer, une reconnaissance des médias » (*La Libre Belgique*, 15 juin 2010).

En réalité, l'été est mouvementé pour le PP. Le coprésident Aernoudt entre en conflit avec le député Louis, après une prise de position de ce dernier liant explicitement la présence des Roms à la délinquance en Belgique. La controverse est le révélateur d'un malaise plus profond. En effet, le 23 août 2010, Aernoudt est destitué, puis exclu de sa formation, par une majorité du bureau politique, pour « déloyauté » : selon M. Modrikamen, il aurait tenté de prendre le contrôle du parti avec l'aide d'anciens membres de LiDé, pour devenir seul maître à bord. L'intéressé conteste cette version des faits et met en cause la régularité de la procédure qui lui est appliquée. Dans le chef de Modrikamen, Aernoudt dénonce le ralliement à un « projet séparatiste Wallonie-Bruxelles », avec transformation du parti en formation purement francophone, réplique de la N-VA en Communauté française. L'avocat bruxellois conteste ces allégations. Il annonce une révision des statuts, destinée à instaurer une présidence unique. Telle est la situation au moment où nous écrivons ces lignes.

À la différence du CDF et du MSPlus, le Parti populaire n'est pas à proprement parler une dissidence, même s'il accueille des cadres et des membres issus du sérail libéral. Positionné à la droite du Mouvement réformateur, doté d'un profil assez marqué sur des questions de société sensibles, il attire à lui des électeurs mécontents, probablement volatils, issus de tous les segments du spectre politique. Au lendemain du dernier scrutin et avant les soubresauts récents, il semblait que, pour assurer son avenir, le PP devait avant tout fidéliser cet électorat et l'élargir. Mais comment y parvenir ?

Depuis que la zizanie s'est installée dans ses rangs, on est en droit de se poser d'autres questions. Tout d'abord, la prise de position de Louis sur les Roms demeure-t-elle un incident unique en son genre ou annonce-t-elle, au contraire, une radicalisation du parti, tenté d'utiliser la xénophobie comme attrape-voix en vue de séduire des électeurs en déshérence du Front national ? Ensuite, le PP étale ses divisions sur la place publique : le combat des chefs ne risque-t-il pas de provoquer une implosion de cette formation, après une rupture entre l'aile sécuritaire (Modrikamen) et l'aile anti-establishment (Aernoudt) ? Enfin, le Parti populaire s'est présenté comme une alternative au fonctionnement classique de la vie politique, plus respectueuse des choix des citoyens, étrangère aux manœuvres et aux querelles d'ego qui prévalent dans d'autres états-majors. Comme dans la parabole de la paille et de la poutre, n'est-il pas en train de s'enliser dans les travers qu'il dénonce chez autrui ?

Quoi qu'il en soit, il est frappant de constater qu'à l'instar du PTB+, le PP recourt à un argumentaire à relents populistes. La crise économique, financière, sociale et institutionnelle semble avoir servi de tremplin aux formations utilisant de telles recettes pour drainer des votes de protestation. ■